



PÔLE II · DÉVELOPPEMENT HUMAIN & MOYENS D'EXISTENCE · THÉMATIQUE 06

Coordination de la thématique 06 — Environnement, climat & ressources naturelles

Coordonnateur ou coordonnatrice de thématique

À POURVOIR

LA THÉMATIQUE

Foncier, protection de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles du territoire. Sur le terrain, cela pourrait passer par : sécurisation foncière des familles face à la pression de l'urbanisation, reboisement et lutte contre la déforestation liée au bois de chauffe, gestion durable de l'eau, et adaptation aux aléas climatiques qui touchent l'agriculture et l'élevage du Mandoul Occidental. Inclut aussi une réflexion sur l'accès à l'énergie solaire dans les villages, en complément de l'énergie conventionnelle portée par la thématique Énergie, routes & urbanisme . La thématique porte aussi le volet économie verte et économie circulaire : réparation plutôt que remplacement, compostage des déchets du marché, valorisation des résidus agricoles, et la question encore sans réponse de la reprise des batteries et panneaux solaires en fin de vie. Six pistes concrètes sont détaillées sur la page Environnement & durabilité . Mise à jour du 29 septembre 2026 : la thématique s'élargit à l'adaptation au changement climatique — pratiques agricoles face aux pluies irrégulières, reboisement, protection des berges ; la préparation aux catastrophes relève de la thématique 20, Urgences & risques.

ODD 13 · Climat · 13.1

ODD 15 · Vie terrestre · 15.2

ODD 12 · Consommation responsable · 12.5

La thématique relève du pôle II (Développement humain & moyens d'existence), dont la direction est à pourvoir — rang de chef de projet.

CE QUE FAIT LA COORDINATION

Le coordonnateur ou la coordonnatrice :

- réunit les membres intéressés par la thématique ;
- propose un plan d'action simple à la thématique ;
- fait avancer la thématique de manière autonome au quotidien, avec l'appui des deux cellules transversales si besoin ;
- rend compte de l'avancement lors des assemblées de l'association, devant l'ensemble des membres.

Coordonner une thématique demande de la régularité ; contribuer ponctuellement est déjà précieux. Depuis le 28 septembre 2026, le coordonnateur ou la coordonnatrice travaille avec la direction de son pôle, qui tient le plan d'action et le calendrier de l'ensemble.

SUR LE SITE

- Environnement & durabilité — lonodji.org/programmes/environnement
- Eau, assainissement & hygiène — lonodji.org/programmes
- Suivi : 1 problématique — lonodji.org/impact

COMMENT CELA SE PASSE

1. Candidature

Tout membre de l'association peut candidater, par le formulaire de contact du site.

2. Plan d'action

La personne retenue réunit les membres intéressés et propose un plan d'action simple.

3. Mise en œuvre

La thématique — ou le pôle — agit de manière autonome au quotidien, avec l'appui des cellules transversales si besoin.

4. Compte-rendu

La personne rend compte de l'avancement lors des assemblées de l'association, devant l'ensemble des membres.

Fonction bénévole. La personne retenue s'engage à respecter la charte de redevabilité (lonodji.org/transparence), dont la protection des enfants, l'interdiction de l'exploitation et des abus sexuels, et la déclaration de tout intérêt personnel ou familial dans une décision, à laquelle elle ne prend alors pas part.

Candidater à la coordination de la thématique 06

Formulaire de contact du site, choix pré-rempli : <https://lonodji.org/participer?theme=06&coordo=1>

Ou par téléphone et WhatsApp : +235 66 29 94 03

Sources : page Nos actions (lonodji.org/programmes), page Mission (comment l'association est organisée), page Participer. La description de la thématique est celle publiée sur le site à la date de la fiche ; les nominations sont publiées, datées, dans le journal.